Bruxelles, jeudi 7 juin 2018

Libération de MOUNIR TAHRI et JIYED JIYED après 4 mois de détention au centre fermé 127 bis

La CSC, la FGTB, le MOC, le CEPAG, le CIRÉ, Globe Aroma et la Coordination des sans-papiers se félicitent de leur libération et dénoncent la politique migratoire

Mounir Tahri, militant syndical à la CSC Bruxelles et Jiyed Jiyed, artiste peintre, tous deux sans-papiers détenus en Centre fermé depuis le 9 février 2018, suite à leur arrestation au centre culturel Globe Aroma, sont libérés.

La CSC, la FGTB, le MOC, le CEPAG, le CIRÉ, Globe Aroma, la Coordination des sans-papiers, les dizaines d'associations solidaires et plus de 100 délégations syndicales ayant adopté une motion de solidarité avec les deux travailleurs sans-papiers se félicitent, avec Me Vincent Lurquin, l'avocat des deux militants, de la libération de Mounir et Jiyed, détenus en centre fermé depuis 4 mois, suite à leur arrestation à Globe Aroma !

Les deux compagnons d'infortune n'ont pas été libérés ensemble. La nouvelle de la libération de Jiyed Jiyed est survenue mardi 5 juin. Les organisations de soutien s'en réjouissaient. Mais la nouvelle était sous embargo afin ne pas mettre en péril la décision de libérer Mounir Tahri.

En effet, cette dernière avait été prononcée par la Chambre du Conseil le 31 mai, mais suspendue par un recours en appel signifié, non par le Procureur du Roi (représentant les intérêts de la société), mais par le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, représenté par l'Office des Étrangers. Mounir Tahri et Jiyed Jiyed sont tous deux restés détenus au centre fermé 127 bis respectivement jusqu'à mardi et ce jeudi 7 juin. La question de la séparation des pouvoirs reste posée avec l'acharnement du gouvernement Michel contre les travailleurs sans-papiers. Alors qu'il est avéré dans le cas de Mounir du moins, qu'il a été exploité pendant des années.

Depuis 2013, Mounir Tahri essayait de faire reconnaître ses droits face à plusieurs sociétés de nettoyage, sous-traitantes du Foyer Anderlechtois, pour exploitation aggravée. Mounir Tahri a travaillé en Belgique depuis 2006. Le 4 mai 2018, le Tribunal du travail a condamné ses anciens employeurs à lui verser enfin les longs mois de salaires qu'ils n'avaient pas voulu lui payer. Exploité, non payé et détenu en centre fermé pendant 4 mois : cette situation déshumanisante est-elle digne d'un Etat de droit ?

D'autres questions sont posées : sans parler de la violation de droits fondamentaux, que faut-il penser des coûts d'une telle politique? A titre d'exemple, 118 jours de privation de liberté en centre fermé à 188€/jour revient à un budget de 44.368 € pour deux personnes. De plus, la joie est de courte durée car la liberté des deux militants est factice : à défaut d'avoir des papiers, ils sont dans une situation précaire. Les organisations appellent à soutenir la Coordination des sans-papiers lors de la **mobilisation de dimanche 10 juin à 14h Gare du Nord pour la régularisation des sans-papiers**.

Les organisations syndicales et les associations réclament :

- Une politique migratoire hospitalière et respectueuse de tous les droits humains ;
- La fermeture des centres fermés pour étrangers ;
- La lutte contre l'exploitation des travailleurs immigrés en séjour irrégulier, la fraude et le dumping social. Il faut au contraire donner des moyens à l'inspection sociale au lieu de les investir dans la répression des travailleurs sans-papiers ;
- La fin de la criminalisation des sans-papiers et des personnes solidaires des sans-papiers ;
- Des solutions humaines pour tous ceux qui se trouvent en Belgique depuis longtemps et qui n'ont pas encore de permis de séjour.
- La régularisation des sans-papiers sur base de critères clairs et permanents, notamment sur base de l'ancrage durable des personnes en Belgique de leur vulnérabilité, de la longueur de la procédure. Une commission indépendante doit être systématiquement impliquée dans les dossiers de régularisation, afin de limiter le pouvoir discrétionnaire de l'Office des Etrangers.

Contacts

CSC : Ayla Serbest 0477 67 35 03

FGTB : Paola Peebles 0486 525 999